LES FRANCISCAINES
DEAUVILLE
L'imaginaire à l'œuvre

PLANCHES CONTACT FESTIVAL #1 CONCOURS DES COLLÉGIENS

CONCOURS DES COLLÉGIENS
RÉGLEMENT

À l'occasion du Bicentenaire de l'invention de la photographie, célébré partout en France en 2026, le Planches Contact Festival lance la première édition de son Concours des Collégiens, ouvert aux élèves de la 6e à la 3e.

Parce que la photographie est aujourd'hui au cœur de notre quotidien, apprendre à en comprendre les codes et à s'en emparer est devenu un véritable enjeu d'éducation à l'image. Ce concours invite les élèves à développer leur regard, à expérimenter une pratique artistique et à raconter le monde qui les entoure à travers leurs propres images.

Pensé comme un projet de classe, le concours s'inscrit naturellement dans les programmes d'**arts plastiques**, d'**histoire des arts** et d'**éducation aux médias et à l'information (EMI)**. Il peut également nourrir des projets interdisciplinaires autour de la citoyenneté, de la mémoire, du patrimoine ou de la transmission.

En écho à la thématique **Générations du Planches Contact Festival**, les élèves réaliseront entre septembre et novembre une série de photographies explorant les liens entre les âges, les histoires qui se transmettent, les évolutions de notre société ou encore les mémoires individuelles et collectives.

À l'issue du projet, chaque classe sélectionnera cinq photographies qui seront soumises à un jury composé de professionnels de l'image et des Franciscaines. Les photographies lauréates seront dévoilées lors d'une restitution organisée aux Franciscaines, au cœur du Planches Contact Festival.

Au-delà de la compétition, ce concours souhaite donner aux collégiens l'occasion de vivre une véritable expérience de création, de découvrir l'univers d'un festival de photographie et de prendre conscience que chaque image raconte une histoire.

Toutes les approches sont possibles, pourvu qu'elles témoignent d'un regard personnel.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Établissement Public Industriel et Commercial Les Franciscaines, dont le siège est situé 145 B avenue de la République, 14800 Deauville, organise, dans le cadre du Planches Contact Festival 2026, un concours photographique intitulé **« Concours des Collégiens »**, destiné aux établissements scolaires normands.

Ce concours s'inscrit dans la volonté du festival de sensibiliser les jeunes à la photographie contemporaine, de favoriser la pratique artistique et de développer des projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

L'édition 2026 a pour **thématique : Générations**

Que transmet-on d'une génération à l'autre ? Comment les âges se rencontrent-ils, dialoguent-ils ou s'opposent-ils ?

Les élèves sont invités à proposer leur propre interprétation du thème à travers une photographie. Quelques pistes peuvent nourrir leur réflexion :

- les relations entre générations (famille, voisinage, amis, école...) ;
- les gestes et savoir-faire qui se transmettent ;
- les souvenirs et les archives familiales ;
- les transformations des modes de vie ;
- les différentes générations qui cohabitent dans l'espace public ;

Les photographies lauréates seront présentées dans le cadre d'une exposition collective dans Le Cloître lors de la remise des prix qui sera organisée le **11 décembre 2026**.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert aux établissements scolaires situés en Normandie accueillant des élèves de la sixième à la troisième. Les établissements participent sous la responsabilité d'un professeur référent, chargé de coordonner le projet pédagogique et d'assurer les échanges avec l'équipe des Franciscaines.

Les enseignants inscrivent leur classe sur la plateforme dédiée, l'inscription devra notamment préciser le nom de l'établissement, les coordonnées du professeur référent, le niveau des classes concernées, le nombre d'élèves ainsi que les informations relatives aux participants.

Suite à l'inscription, les enseignants reçoivent un **kit pédagogique numérique**, conçu pour accompagner le projet et proposer des pistes de réflexion autour de la photographie, du thème de l'année et des pratiques artistiques.

Entre septembre et novembre, les élèves réalisent leurs photographies. Chaque classe sélectionne ensuite **cinq images**, accompagnées d'un court texte de présentation pour chacune, qui représenteront le travail individuel des élèves devant le jury.

Le dépôt du formulaire en ligne permet d'inscrire l'établissement au concours. Les inscriptions sont ouvertes à tous les établissements souhaitant participer.

Le nombre de places étant toutefois limité pour assister à la cérémonie de remise des prix, les modalités de participation à celle-ci seront précisées ultérieurement par l'équipe des Franciscaines.

Les Franciscaines se réserve le droit de refuser une inscription lorsque le quota de places disponibles est atteint.

Les autorisations parentales de chaque élève participant devront impérativement être transmises avant la clôture du dépôt d'inscriptions le 30 novembre 2026 à 23h59.

Chaque classe pourra présenter cinq images au concours. Les images devront être inédites, réalisées spécifiquement dans le cadre du concours, et ne pas avoir fait l'objet d'une publication ou d'une récompense dans un autre concours.

Les photographies devront être transmises au format JPEG ou PNG, dans une résolution suffisante pour permettre leur impression et au plus tard le 30 novembre 2026 à 23h59. Elles seront accompagnées d'un titre ainsi que d'un court texte présentant la démarche artistique de leur auteur.

Le concours est ouvert à toutes les écritures photographiques : documentaire, portrait, mise en scène, expérimentation, photographie composite ou procédés alternatifs comme le cyanotype.

Les photographies peuvent être réalisées avec un smartphone, un appareil photo numérique ou argentique.

Les images proposées doivent impérativement être issues d'une véritable prise de vue. Les images générées par intelligence artificielle ne sont pas autorisées.

Les participants garantissent être les auteurs des œuvres présentées et s'engagent à respecter les dispositions relatives au droit d'auteur ainsi qu'au droit à l'image des personnes éventuellement représentées. Toute photographie portant atteinte à la dignité des personnes, comportant un caractère discriminatoire, diffamatoire, violent ou contraire à la législation en vigueur pourra être écartée du concours sans préavis.

ARTICLE 3 : DÉTERMINATION DES LAURÉATS

Calendrier

Période	Étape
Septembre 2026	Ouverture des inscriptions et mise à disposition du kit pédagogique
Septembre → Novembre 2026	Réalisation des photographies en classe
30 novembre 2026	Clôture des inscriptions et dépôt des séries sur la plateforme
Du 1er au 3 décembre 2026	Réunion du jury, annonce des lauréats
11 décembre 2026	Remise des prix aux Franciscaines

La sélection des lauréats sera assurée par un jury composé de professionnels de la culture, de la photographie et de l'éducation artistique et culturelle. Ce jury pourra notamment réunir des représentants de l'EPIC Les Franciscaines Deauville, de l'équipe du Planches Contact Festival, un photographe invité du festival ainsi qu'un représentant du monde éducatif.

Le jury se réunira à l'issue de la période de réception des candidatures afin d'examiner l'ensemble des photographies transmises par les participants. Les œuvres seront étudiées dans le respect des principes d'équité et d'impartialité, chaque proposition faisant l'objet d'une attention particulière au regard de sa démarche artistique et de son intention.

La sélection portera sur l'ensemble des productions reçues, selon les critères suivants :

- la pertinence du regard porté sur la thématique **« Générations »** et la capacité de l'œuvre à proposer une réflexion sensible autour des notions de transmission, de mémoire, de filiation, d'héritage ou de coexistence entre les âges ;
- la qualité narrative et la force évocatrice de l'image ;
- la créativité, l'originalité et la singularité de la démarche artistique ;
- la sincérité de l'approche proposée ainsi que l'implication personnelle de l'élève dans le projet.

À l'issue des délibérations, trois photographies seront distinguées et se verront attribuer les prix suivants :

- un **Premier Prix** ;
- un **Deuxième Prix** ;
- un **Troisième Prix**.

Pour la classe de chaque gagnant : une rencontre avec un photographe de la résidence 2027 (sur Deauville ou dans l'établissement selon la localisation de ce dernier).

L'ensemble des photographies reçues et conformes au présent règlement pourra être présenté dans le cadre de l'exposition collective organisée lors de la remise des prix, selon les modalités définies par l'EPIC Les Franciscaines Deauville.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Aucune contestation relative aux choix artistiques effectués par le jury ne pourra être prise en considération.

Les lauréats, leurs établissements et leurs représentants légaux seront informés des résultats selon les modalités définies par l'organisateur. La présence des élèves lauréats et de leur établissement lors de la cérémonie de remise des prix pourra être sollicitée afin de valoriser leur travail et leur engagement dans le cadre du concours.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Les trois lauréats désignés par le jury se verront attribuer une dotation destinée à valoriser leur engagement artistique et à encourager leur découverte de la pratique photographique.

Les dotations attribuées dans le cadre du concours sont les suivantes :

Premier Prix :

- Une journée avec la photographe Flore Prébay dans son studio (valorisation 480€)
- Appareil photo Panasonic Lumix DC-FZ82D (valeur 429€)
- Pass Friendciscaines Jeunes (12€)
- Catalogue Planches Contact Festival (25€)
- Produits dérivés des Franciscaines (10€)

Deuxième Prix :

- Appareil photo FUJIFILM Instax MINI 41 (valeur 109€) avec housse (valeur 24,90€)
- Film Instax Mini 10 poses (valeur 10,99€)
- Pass Friendciscaines Jeunes (12€)
- Catalogue Planches Contact Festival (25€)
- Produits dérivés des Franciscaines (10€)

Troisième Prix :

- Appareil photo FUJIFILM FUJIFILM Instax Mini 12 (valeur 79,90€)
- Film Instax Mini (valeur 10,99€)
- Pass Friendciscaines Jeunes (12€)
- Catalogue Planches Contact Festival (25€)
- Produits dérivés des Franciscaines (10€)

Les dotations seront remises aux lauréats lors de la cérémonie officielle de remise des prix organisée dans le cadre du Planches Contact Festival 2026.

Les dotations attribuées sont strictement personnelles et ne peuvent être cédées à un tiers. Elles ne pourront faire l'objet d'aucun échange, remboursement, modification ou conversion en espèces, en tout ou partie.

L'EPIC Les Franciscaines Deauville se réserve le droit, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, de remplacer tout ou partie des dotations prévues par une dotation de nature équivalente ou de valeur supérieure, sans que cette modification puisse donner lieu à une quelconque réclamation ou indemnisation.

Les partenaires susceptibles de contribuer aux dotations du concours pourront être mentionnés sur les supports de communication associés à l'événement.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DE L'EPIC LES FRANCISCAINES DEAUVILLE

L'EPIC Les Franciscaines Deauville s'engage à organiser le concours dans le respect des dispositions prévues par le présent règlement et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa réalisation.

Les établissements scolaires participants demeurent responsables de l'encadrement, de l'accompagnement pédagogique et de la sécurité des élèves dans le cadre de la préparation et de la réalisation des photographies. Ils veillent notamment au respect des autorisations nécessaires, en particulier celles relatives au droit à l'image des personnes photographiées et à la participation des élèves mineurs.

L'EPIC Les Franciscaines Deauville ne saurait être tenu responsable des conditions dans lesquelles les photographies sont réalisées par les participants, notamment lorsque les prises de vue sont effectuées en dehors des locaux ou des activités directement organisées par Les Franciscaines.

L'EPIC Les Franciscaines Deauville décline toute responsabilité en cas de :

- perte, détérioration ou impossibilité de transmission des fichiers photographiques pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté ;
- dysfonctionnement des réseaux informatiques, des outils numériques ou des plateformes utilisées dans le cadre du concours ;
- erreur, omission ou information incomplète transmise par un établissement participant ;
- non-respect par un participant ou un établissement des obligations prévues au présent règlement, notamment en matière de droit à l'image, de propriété intellectuelle ou de respect des personnes.

Les participants et les établissements s'engagent à respecter l'ensemble des réglementations applicables dans le cadre de la réalisation de leurs photographies, notamment concernant l'utilisation de l'espace public, le respect de la vie privée et la protection des personnes représentées.

L'EPIC Les Franciscaines Deauville se réserve le droit d'exclure du concours toute participation qui ne respecterait pas les dispositions du présent règlement, qui porterait atteinte à l'image du concours, du Planches Contact Festival, des Franciscaines ou de la Ville de Deauville, ou qui présenterait un contenu contraire aux lois et règlements en vigueur.

Par ailleurs, l'EPIC Les Franciscaines Deauville se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, d'écourter, de prolonger, de modifier, de suspendre ou d'annuler le concours en cas de force majeure, de circonstances exceptionnelles ou de tout événement indépendant de sa volonté empêchant son bon déroulement. Dans une telle hypothèse, aucune indemnité ou compensation ne pourra être réclamée par les participants ou les établissements concernés.

ARTICLE 6 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au **Concours des Collégiens – Planches Contact Festival 2026** implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement par les établissements participants, les professeurs référents, les élèves candidats ainsi que leurs représentants légaux.

Le règlement s'impose à l'ensemble des participants dans toutes ses dispositions. Toute participation implique la reconnaissance que les candidats ont pris connaissance des conditions du concours et qu'ils s'engagent à les respecter.

Les établissements scolaires participants sont responsables de la bonne information des élèves et de leurs représentants légaux concernant les modalités du concours, les conditions de participation ainsi que les autorisations nécessaires à la présentation et à la diffusion des œuvres.

Toute participation ne respectant pas les conditions prévues par le présent règlement, notamment en cas de dossier incomplet, de photographie non conforme, d'absence d'autorisation parentale ou de non-respect des dispositions relatives au droit d'auteur et au droit à l'image, pourra être déclarée nulle et entraîner l'exclusion du participant concerné, sans que la responsabilité de l'EPIC Les Franciscaines Deauville puisse être engagée.

Toute difficulté relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera examinée et tranchée souverainement par l'EPIC Les Franciscaines Deauville.

Les décisions prises par l'organisateur dans le cadre du déroulement du concours, de la sélection des œuvres ou de l'attribution des prix ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, sous réserve des dispositions légales applicables.

En cas de litige relatif à l'organisation ou au déroulement du concours, toute réclamation devra être adressée par écrit à l'EPIC Les Franciscaines Deauville dans un délai raisonnable suivant la clôture du concours. Passé ce délai, aucune demande ne pourra être prise en considération.

ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Dans le cadre de l'organisation du **Concours des Collégiens – Planches Contact Festival 2026**, l'EPIC Les Franciscaines Deauville est amené à collecter et à traiter certaines données personnelles relatives aux établissements participants, aux professeurs référents, aux élèves candidats ainsi qu'à leurs représentants légaux.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des inscriptions, au suivi des participations, à l'organisation du concours, à la sélection des lauréats, à la remise des prix ainsi qu'à la valorisation des projets réalisés dans le cadre du Planches Contact Festival.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique effectué sous la responsabilité de l'EPIC Les Franciscaines Deauville, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du 27 avril 2016.

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation du concours et des actions de communication, de médiation culturelle et de valorisation artistique qui y sont liées. Elles ne sont en aucun cas cédées, vendues ou transmises à des tiers à des fins commerciales.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée limitée, correspondant au temps nécessaire à l'organisation du concours, à la gestion administrative des participations et à la valorisation des œuvres présentées.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant, ou son représentant légal lorsque celui-ci est mineur, dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression des données personnelles le concernant.

Ces droits peuvent être exercés par demande écrite adressée à :

EPIC Les Franciscaines Deauville
145 B avenue de la République
14800 Deauville

ou à l'adresse électronique dédiée communiquée par l'établissement.

Les participants reconnaissent également être informés des caractéristiques et des limites des outils numériques utilisés dans le cadre du concours, notamment en ce qui concerne les risques liés à la transmission de fichiers, aux éventuelles pertes de données ou aux dysfonctionnements techniques indépendants de la volonté de l'EPIC Les Franciscaines Deauville. Celui-ci ne pourra être tenu responsable de ces éventuels incidents.

ARTICLE 8 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible gratuitement pendant toute la durée du concours sur les supports de communication dédiés au **Concours des Collégiens – Planches Contact Festival 2026**, notamment auprès de l'EPIC Les Franciscaines Deauville.

Il peut également être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande auprès de l'EPIC Les Franciscaines Deauville, à l'adresse suivante :

EPIC Les Franciscaines Deauville
145 B avenue de la République
14800 Deauville

ou par courrier électronique à l'adresse dédiée communiquée par l'organisateur.

Le présent règlement pourra faire l'objet de modifications sous la forme d'avenants, notamment en cas de nécessité liée à des contraintes organisationnelles, techniques, réglementaires ou à un événement indépendant de la volonté de l'EPIC Les Franciscaines Deauville.

Toute modification substantielle du règlement fera l'objet d'une information auprès des établissements participants et sera portée à leur connaissance par les moyens de communication utilisés pour le concours.

Le règlement sera déposé auprès d'un Commissaire de justice conformément aux pratiques applicables aux concours organisés par l'EPIC Les Franciscaines Deauville.

En cas de contradiction entre différentes versions du règlement, seule la version déposée auprès du Commissaire de justice fera foi.

Le règlement a été déposé pour réception auprès de : Maitre Magali RAYNAL, Commissaire de justice - 2 rue de La Chapelle, 14360 Trouville-sur -Mer.

ARTICLE 9 : DROITS D'AUTEUR, DROIT À L'IMAGE ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Les participants déclarent être les auteurs des photographies transmises dans le cadre du **Concours des Collégiens – Planches Contact Festival 2026** et garantissent disposer de l'ensemble des droits nécessaires à leur présentation dans le cadre du concours.

Les élèves demeurent pleinement titulaires des droits d'auteur attachés à leurs créations photographiques. La participation au concours n'entraîne aucun transfert de propriété des œuvres au bénéfice de l'EPIC Les Franciscaines Deauville ou de la Ville de Deauville.

Toutefois, afin de permettre la valorisation du concours, des travaux réalisés par les élèves et des actions d'éducation artistique et culturelle portées par Les Franciscaines et le Planches Contact Festival, chaque participant, ou son représentant légal lorsqu'il est mineur, autorise expressément et gratuitement l'EPIC Les Franciscaines Deauville ainsi que la Ville de Deauville à reproduire, représenter et diffuser les photographies transmises dans le cadre du concours.

Cette autorisation d'exploitation est consentie à titre non exclusif et couvre notamment les usages suivants :

- la présentation des photographies dans le cadre de l'exposition collective organisée pendant le Planches Contact Festival 2026 ;
- la reproduction des œuvres sur les supports de communication institutionnels, culturels et pédagogiques liés au concours et au festival ;
- la publication des photographies sur les sites internet, réseaux sociaux, supports numériques, dossiers de presse, publications imprimées ou tout autre support de communication destiné à promouvoir les actions des Franciscaines et de la Ville de Deauville.

Cette autorisation est consentie pour le monde entier et pour la durée nécessaire à la valorisation des actions liées au concours, dans le respect du droit moral de l'auteur.

L'EPIC Les Franciscaines Deauville et la Ville de Deauville s'engagent à respecter le droit moral des auteurs et à mentionner, dans la mesure du possible, le prénom et le nom de l'élève auteur, ainsi que son établissement scolaire, lors de toute présentation publique de son œuvre.

Les participants garantissent également avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires concernant les personnes représentées sur leurs photographies, notamment lorsque celles-ci permettent d'identifier des personnes physiques. Pour les élèves mineurs, ces autorisations devront être recueillies par l'établissement scolaire ou par le représentant légal de l'élève lorsque cela est nécessaire.

Les représentants légaux des élèves participants autorisent également, dans le cadre strict de la valorisation du concours, la diffusion éventuelle de l'image, du prénom, du nom et de l'établissement de leur enfant lors des actions de communication liées au projet, sous réserve des autorisations recueillies.

Toute photographie pour laquelle les autorisations nécessaires n'auraient pas été obtenues pourra être retirée du concours, de l'exposition ou de tout support de diffusion, sans que la responsabilité de l'EPIC Les Franciscaines Deauville puisse être engagée.

ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des éléments relatifs à l'organisation du **Concours des Collégiens – Planches Contact Festival 2026**, notamment son règlement, son identité visuelle, ses supports de communication, ses textes, ses visuels ainsi que tout autre élément créé ou utilisé dans le cadre du concours, demeure la propriété exclusive de l'EPIC Les Franciscaines Deauville ou de leurs ayants droits respectifs.

Ces éléments sont protégés par les dispositions légales et réglementaires relatives à la propriété intellectuelle, notamment celles prévues par le Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, représentation, diffusion, adaptation, modification ou exploitation, totale ou partielle, des éléments relatifs au concours, sans autorisation écrite préalable de l'EPIC Les Franciscaines Deauville, est strictement interdite et pourra constituer une atteinte aux droits de propriété intellectuelle susceptibles d'engager la responsabilité de son auteur.

La participation au concours et l'autorisation d'exploitation accordée dans les conditions prévues à l'article 9 du présent règlement ne confèrent aucun droit de propriété sur les supports, outils, éléments de communication ou dispositifs développés par l'EPIC Les Franciscaines Deauville dans le cadre du Planches Contact Festival.

Chaque participant reste propriétaire de ses créations photographiques et conserve l'ensemble des droits attachés à ses œuvres, sous réserve des autorisations d'utilisation consenties dans le cadre du présent règlement pour les besoins de valorisation du concours et des actions culturelles associées.

L'EPIC Les Franciscaines Deauville se réserve le droit d'engager toute action nécessaire en cas d'utilisation non autorisée des éléments protégés relatifs au concours.

Fait à Deauville, le 05 novembre 2026

Pour l'EPIC Les Franciscaines



La Directrice générale
Caroline Clémensat